

# SAINTPARIZELECHATEL

LE LIEN / N°27

Décembre 2018



## Voeux du Maire

Madame, Monsieur,

Cette année 2018 a été bien particulière. Pour beaucoup d'entre nous, elle restera marquée par la disparition prématurée de Philippe. Nous avons eu une pensée pour lui lors de la représentation des enfants au Petit Théâtre de Nevers, le 30 novembre dernier. Sans oublier l'épreuve subie par Alain, notre employé communal, avec le départ de son épouse, Irène, emportée par la maladie en quelques mois.

Mais 2018 a également compté d'autres faits marquants, en particulier, les aléas dus à la sécheresse. La voirie a beaucoup souffert, des déformations importantes sont apparues et augurent des frais de remise en état qui impacteront notre prochain budget.

Je vous rappelle que si vous êtes malheureusement concernés, vous pouvez déposer auprès du secrétariat, un dossier sécheresse relatif aux dégâts constatés sur votre habitation.

Mais, cette année a été, une fois de plus, illustrée par de beaux moments de rencontres. En particulier, celles offertes par nos associations, avec les manifestations organisées, avec toute l'énergie de leurs adhérents. Une nouvelle épreuve sportive a vu le jour avec « la Parizette » ; elle a connu un très beau succès qui récompense les organisateurs. Des nouveautés également avec des voyages qui font le plein, de nouveaux visages pour encadrer les actions envers les enfants de l'école, bienvenue et bon courage à ces nouveaux dirigeants. Je n'oublierai pas les membres du CCAS qui œuvrent avec discrétion et apportent des solutions aux demandes d'aides qui leur sont formulées. Merci à toutes et à tous, vous donnez vie à notre village.

Vous avez été également très nombreux à honorer la commémoration de l'Armistice. Nous pouvons collectivement être fiers du travail réalisé depuis que le glas a sonné le 2 août 2014 annonçant le début de la commémoration de la Grande Guerre. Nous avons, avec les enfants, sorti 48 fois notre poilu, participé à de nombreuses cérémonies, organisé l'inauguration du mémorial l'an passé, et nous concluons en mai 2019 par un au revoir à nos américains. Notre commune a grandement contribué au travail de mémoire demandé par l'Etat car vos élus ont toujours eu la conviction qu'en parlant de la guerre ils ont travaillé pour la paix.

Nouveauté également, vous avez pu le rencontrer Moussa Condé, originaire de Guinée. Tout vêtu de jaune, il travaille auprès de Gilles, Jean Luc et Alain. Il est arrivé en France par des chemins qu'un jeune de 17 ans ne devrait pas connaître. Depuis, il est hébergé dans une famille d'accueil Saint-Parizoise. Après un stage de découverte auprès des agents communaux locaux et de ceux de Magny Cours, il a nous formulé une demande de contrat d'apprentissage. C'est la première demande que nous ayons eue pour ce type de contrat. Ce jeune, ayant donné toute satisfaction lors de ces stages avec l'accord des personnels encadrants, nous avons décidé de prendre Moussa en apprentissage à mi-temps sur nos 2 communes. Nous lui souhaitons sincèrement d'avoir un meilleur avenir que son passé.

Le personnel communal, l'ensemble des conseillers municipaux, et moi-même, nous vous souhaitons sincèrement tout le bonheur possible pour 2019.

Bonne année à toutes et à tous. Bonne année à Saint-Parize-Le Châtel !

# Compte rendu des conseils municipaux\*

Séance du 5 juillet 2018

## REPARTITION FPIC 2018

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une fraction des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il est demandé aux communes membres de l'EPCI de bien vouloir se prononcer sur cette répartition.

Répartition FPIC 2018		
Montant prélevé ensemble intercommunal :		
		<b>254 060,00 €</b>
	Montant de droit commun	Montants retenus par CCLA
EPCI	53 326,00 €	<b>138 112,00 €</b>
Chevenon	12 598,00 €	<b>7 298,00 €</b>
Magny-Cours	50 605,00 €	<b>29 330,00 €</b>
Mars/Allier	6 352,00 €	<b>3 450,00 €</b>
Saint Eloi	68 404,00 €	<b>40 494,00 €</b>
St Parize	32 173,00 €	<b>17 696,00 €</b>
Sauvigny	30 602,00 €	<b>17 680,00 €</b>
Sous-totaux communes	200 734,00 €	<b>115 948,00 €</b>
Totaux (EPCI+Communes)	254 060,00 €	<b>254 060,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le mode de répartition proposé par la CCLA et précise que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018.

## DEMANDE D'INSTAURATION D'UN REGIME D'AUTORISATION DE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION PREVU AUX ARTICLES L.631-7 ET SUIVANT DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

- Considérant que la CCLA souhaite adhérer au plan départemental facilitant tant pour les usagers que pour les agents, la déclaration et la collecte de la Taxe de séjour et mettre à disposition un outil mutualisé de téléservice de déclaration préalable de courte durée permettant d'obtenir en ligne :

- o Le CERFA de meublés de tourisme
- o Le CERFA de chambre d'hôtes
- o La déclaration Loi pour une République Numérique et l'obtention d'un numéro d'enregistrement à 13 chiffres obligatoirement affiché par les plateformes en ligne

- Considérant que la commune souhaite bénéficier de cet outil mutualisé,

- Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide : d'approuver le projet de régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation

## CANTINE SCOLAIRE : REVISION DES PRIX

Le Maire informe les conseillers de la révision du prix du repas de la cantine scolaire à payer à ANSAMBLE à compter du 01/09/2018 : le tarif unitaire passe de 2.476 à 2.498 € H.T. soit 2.64 € T.T.C. Il précise que les prix sont révisés, automatiquement et de plein droit tous les ans, le 1er septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe, à compter du 01/11/2018, le prix du ticket de cantine à payer par les familles à 3.25 €

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Maire informe l'assemblée que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Le recrutement peut se faire sur 2 communes. La commune de Magny-Cours souhaite s'associer à cette démarche. Une convention tripartite à signer par les 2 collectivités et l'apprenti sera annexée au contrat d'apprentissage. L'apprenti sera accompagné d'un maître d'apprentissage dans chacune des collectivités.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de donner délégation au Maire pour toute décision concernant cette affaire.

## PERSONNEL : REORGANISATION DES SERVICES

Vu les effectifs en baisse à l'alsh et à la cantine, vu la réorganisation de l'accueil de la mairie et de l'agence postale communale, vu la demande de mutation de l'agent nommé sur le poste d'adjoint technique territorial

Le conseil municipal décide de maintenir le poste vacant et de recruter un agent contractuel affecté pour 9h45 par semaine à la cantine, l'alsh et l'entretien des locaux et pour 10h15 à l'accueil, la comptabilité

## PV D'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire expose que, suite au décès de Monsieur MORIZOT Philippe, en date du 03/07/2018, il est nécessaire de compléter l'effectif du Conseil Municipal.

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame BRIATTE Karen, candidate suivante de la liste « Poursuivre Ensemble » est déclarée membre du conseil municipal et installée dans ses fonctions. Le tableau du conseil municipal sera modifié.

## **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Suite à la vacance du siège occupé par Monsieur Philippe MORIZOT, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Karen BRIATTE, membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Séance du 11 septembre 2018

## **INSTITUTION DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT POUR LA LOCATION D'UN MEUBLE DE TOURISME**

Le conseil municipal décide :

Article 1er : La location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la commune.

Article 2 : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.

Article 3 : un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.

Article 4 : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune.

## **REVISION DU PLU**

Le Maire rappelle aux conseillers que par délibération du 07/06/2017, la révision du PLU a été prescrite et qu'une subvention au titre de la DGD a été sollicitée.

Vu les délais de procédure et les échéances incompressibles, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

## **BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTION**

Le Maire présente aux conseillers la demande de subvention de l'association Sport St Pa pour l'organisation d'une course nature « La Parizette », le 27/10/2018. 4 conseillers se retièrent au moment du vote étant adhérents de l'association. Le conseil municipal, par 7 voix pour et 2 abstentions, • Décide de verser une subvention exceptionnelle de 400 € à Sport St Pa pour l'organisation de cette course.

## **CONVENTION COMMUNE/RESO COURS DE GUITARE ET YOUKOULELE**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

• Autorise le Maire à signer une convention avec RESO pour l'organisation de 2 heures 30 de cours de musique (guitare et youkoulélé) par semaine en périodes scolaires.

• Fixe le montant de la participation mensuelle à payer par élève à :

- 30.00 € pour une heure de cours en moyenne par semaine de guitare.
- 15.00 € pour ½ heure de cours en moyenne par semaine de youkoulélé.

## **CONVENTION COMMUNE ADESS58 COURS DE PIANO**

Le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à l'ADESS 58

• fixe le montant de la participation mensuelle à payer par élève à 39.00 € pour 2 heures de cours en moyenne par mois. Le montant restant à la charge de la collectivité est, en moyenne, par élève, de 20 euros par mois.

*\* Extraits des comptes rendus des conseils municipaux. Ils sont à votre disposition en mairie dans leur version intégrale ou sur [www.saint-parize-le-chatel.fr](http://www.saint-parize-le-chatel.fr).*

## **Travaux des commissions**

### **COMMISSION AMÉNAGEMENT**

#### **TRAVAUX DANS NOTRE COMMUNE**

La cour de l'école primaire en très mauvais état a été entièrement refaite en enrobé par le société Merlot, fin août avant la rentrée scolaire. Coût : 16 298 € HT.

Malheureusement, on constate que les eaux de pluie s'évacuent très mal, voire pas du tout et que de nombreuses flaques d'eau persistent ; ce qui n'est pas satisfaisant pour un espace de jeu destiné aux enfants. Nous sommes donc en discussion avec la société Merlot pour trouver une solution qui convienne à tous.

L'année dernière, Philippe Morizot, avec des élèves de primaire, avait travaillé à l'aménagement de cette cour avec l'intégration de tracés au sol pour différencier les espaces de jeu.

Ce projet sera réalisé dès que l'enrobé sera terminé.

N'étant plus aux normes, le coffret électrique de la salle des fêtes sera refait et déplacé au mois de février par la société Bourgeot. Coût de 8 593 € HT.

C'est une première étape vers un réaménagement de la cuisine de ce bâtiment.

Derrière la maison des associations, un deuxième chalet bois sera monté prochainement pour le rangement du matériel du club de foot. Coût : 2 513 € HT (la dalle béton sera réalisée par les employés municipaux).

Pour un accueil plus agréable, il était urgent et indispensable de remettre à neuf l'entrée de la Mairie. Coût : 3 900 € HT  
La place du champ de foire qui s'est dégradée rapidement ces derniers temps a été recouverte d'un enrobé par la société Eiffage. Ces travaux ont été effectués en collaboration avec le département qui a financé la D 203. Coût pour la commune : 15 272 € HT

Attention, ne profitez pas de la suppression des trous pour rouler plus vite

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

### **SÈCHERESSE**

Les années se suivent et les sécheresses successives endommagent nos maisons « problème de fissurations ». Le phénomène se produit lors de la rétention de l'argile liée à cette sécheresse mais aussi à la réhydratation des sols dus aux pluies d'hiver. Si vous êtes touchés par ce phénomène, il vous faut constituer un dossier en adressant :

- un courrier au maire mentionnant les dégâts constatés, la date de cette constatation, la cause présumée de ce sinistre, et surtout les photos de vos fissures
- un courrier à votre assurance l'informant de ces désordres. De nombreux dossiers sont déjà arrivés en mairie. Le Maire les transmettra en préfecture pour obtenir une reconnaissance de catastrophe naturelle. Seule cette reconnaissance de catastrophe naturelle vous permettra d'être indemnisé par votre assurance. La commission interministérielle examinera et se positionnera le 3ème trimestre 2019.

### **NOËL**

Les décorations de Noël sont en place depuis le 7 décembre 2018 et ceci pour une durée d'un mois. Nous nous efforçons, chaque année, d'améliorer nos décors. Cette année la maisonnette de Noël prend place, pour le plus grand bonheur des enfants. Elle a été décorée par notre artiste local François Cormier. Un grand merci pour son investissement.

### **REMERCIEMENTS**

La commune a mis en place ses toutounettes ainsi que de nombreuses poubelles sur les parcours canins. Félicitations aux propriétaires de chiens qui jouent le jeu, nous en sommes ravis, votre contribution permet à notre village de rester propre pour le plus grand bonheur des riverains.

## COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE, TOURISME, FETES ET CEREMONIES

**PAGE FACEBOOK** : En ligne depuis avril 2017, nous sommes passés en nombre d'abonnés de 200 en juin 2017, à 384 en décembre 2017. Aujourd'hui nous avoisinons les 500 abonnés (489 exactement). La page facebook permet de diffuser, en instantané, des informations sur notre commune pouvant être partagées...

**SITE INTERNET** : La nouvelle version du site, fêtera sa première année d'existence en janvier prochain. Il connaît, lui aussi, un succès croissant puisque nous sommes passés d'une moyenne de 390 visiteurs par mois en juin pour atteindre aujourd'hui, une moyenne de 495. Autre moyen de communication qui propose une multitude d'informations pratiques sur la vie municipale, la vie locale, l'agenda des manifestations, la vie scolaire, l'environnement, les associations, les commerces.

L'accès aux articles du Journal du Centre concernant notre commune est libre d'accès sur la page d'accueil du site dès le jour de parution.

Nous faisons le maximum pour faire vivre notre site et sommes ouverts à toute suggestion. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques en utilisant l'onglet « contact » du site.

## **CULTURE**

**BIBLIOTHEQUE** : Un coin «bébé lecteur» a été installé pour accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans ... Des séances sont programmées sur des thèmes spécifiques, rapprochez-vous de Violaine, notre bibliothécaire. La dernière séance (sur le thème des transports) a rencontré un beau succès faisant découvrir nos locaux à de nouvelles familles de St Parize mais aussi de Magny-cours et Sauvigny. Nous rappelons que la bibliothèque est entièrement gratuite pour tous les habitants de la Communauté de Communes, soit 6 communes (Mars s/allier, Magny-cours, Chevenon, Sauvigny-les-bois, Saint-Eloi et bien sûr Saint-Parize). Afin de connaître vos besoins et vos idées, vous trouverez dans ce lien , un sondage concernant la bibliothèque, merci de le remplir et de le retourner à la mairie.

**MUSIQUE** : (les cours ont repris en septembre)

**Piano** : Professeur Eliane Foulie. Elle avait remplacé Sandra Bouvelle au pied levé en fin d'année 2017/2018 et a accepté de continuer à dispenser des cours pour cette année. Nous l'en remercions. Ce sont 08 élèves inscrits qui bénéficient d'une participation financière de la part de la mairie d'un montant de 20 € par mois.

**Guitare** : Professeur Julien Robin. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas. Le nombre d'élèves inscrits cette année nous a contraint à augmenter le nombre d'heures de cours dispensé par semaine et à revoir la réorganisation des cours. L'ouverture d'un cours, de ukulélé, l'an passé pour les petits à partir de 6 ans a fait des émules puisque nous sommes passés de 2 à 6 élèves. .

Une convention avec le RESO a donc été signée pour 4 groupes les mardi après-midi, soit 12 élèves au tarif de 15€/mois pour le ukulélé et de 30€/mois pour la guitare.

**Chant et violon** : professeur Claire-Lise Dufour. Pour tout renseignement 06 29 22 13 67.

## **FETES ET CEREMONIES**

**PATRIMOINE** : La réfection des 11 tombes des soldats de la première guerre recensées au cimetière communal s'est achevée fin octobre par les quelques travaux d'embellissement sur les plaques des soldats et par l'apport de fleurissement.

**INAUGURATION ET CEREMONIES DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE** : C'est sous un temps clément qu'ont pu avoir lieu ces manifestations qui ont rassemblé un nombre important d'administrés. Pour la Municipalité, l'école et l'Association, elles clôturaient 4 années de transmission de devoir de mémoire... Pour que les enfants se souviennent !!

Nous remercions tous les participants et tous les bénévoles qui, depuis juin 2017, ont permis ces belles commémorations. Nous reviendrons en images sur cet événement dans notre prochaine Gazette. En attendant et jusqu'au 31 décembre, des photos sont en ligne sur notre site internet en page d'accueil, rubrique « A la UNE ».

**HOMMAGE à NOS SOLDATS (1914/1918) :** La guerre est finie mais des hommes meurent des suites de leurs blessures. Il s'agit de Joseph Theveniaud le 30 Novembre. Un hommage lui a été rendu devant la mairie. En 2019, il s'agira de Pierre Lamoussière (dont la tombe a été renouvée), le 07 mars et Jean-Bapiste Duret le 2 avril.

**FETE COMMUNALE 2019 :** Inscrite au calendrier communal, elle aura lieu les 15 et 16 juin. Des réunions de préparation mairie/associations/commerçants ont déjà eu lieu. En collaboration avec le circuit, nous envisageons d'organiser des visites du conservatoire de la monoplace française (Musée Ligier), à titre gratuit, pour les habitants de notre commune. Pour une meilleure organisation nous effectuons, dans ce Lien, un petit sondage pour connaître le nombre de personnes qui pourraient être intéressées.

### COMMISSION VIE SOCIALE

#### **RENTREE SCOLAIRE**

Les effectifs de cette année : 136 élèves

En maternelle 44 élèves répartis ainsi

TPS	PS	MS	GS
8	11	13	12

En élémentaire 92 élèves répartis ainsi

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
21	19	17	16	19

#### **LA CANTINE**

De plus en plus d'enfants à la cantine même des tout petits. Nous avons remarqué que ceux qui venaient de la halte garderie mangeaient de tout et n'avaient pas besoin d'assistance. Ceci à la satisfaction de tout le monde.

Les menus sont consultables sur le site internet de la mairie et ils sont suffisamment détaillés pour que les parents puissent voir ce qui est proposé.

#### **Retards de paiement des tickets de cantine**

En raison de l'augmentation du nombre d'enfants qui déjeunent à la cantine, sans avoir fourni, comme le prévoit le règlement de la cantine scolaire, les tickets le lundi pour la semaine suivante, la facturation aux familles des frais de gestion correspondants sera étudiée lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

#### **Le CCAS**

**Repas du CCAS :** En raison des cérémonies du centenaire de la Grande Guerre, La Municipalité et les membres du CCAS ont accueilli les aînés et leurs invités, non pas le 11, comme le veut la tradition, mais le 10 novembre. Chacun s'est retrouvé avec plaisir pour passer un moment convivial et savourer un repas de Noël très apprécié tant en qualité qu'en présentation, préparé par le traiteur « Le gourmet fio-lant » venu d'Ebreuil dans l'Allier ; repas entrecoupé de quelques pauses musicales pour le plaisir des danseurs. Les quelques 116 convives se sont vus offrir des chocolats en provenance de la boulangerie Raveau de Saint-Parize et les dames sont reparties avec un petit pot de fleurs préparé par notre fleuriste « Autrement dit ».

Les personnes de plus de quatre vingt ans qui n'ont pu participer au repas ont reçu ou recevront un colis de fin d'année.

**Après-midi récréatives :** Nous en parlions depuis quelques temps déjà : mettre en place une après-midi récréative, cela est chose faite ; mi octobre, nous avons passé une très bonne après-midi avec une douzaine de personnes autour de jeux de société ou de parties de belotte endiablées. Nous avons terminé en partageant un petit goûter.

Nous avons instauré un planning pour ce moment partagé : Tous les mardis de la seconde semaine de chaque mois de 14 à 17 heures à la salle des cérémonies. Les personnes désireuses que l'on assure leur transport, doivent se faire connaître en mairie.

Des projections de films, en début d'après-midi, avec notre cinéma itinérant sont à l'étude.

**Le marché du samedi matin :** Depuis quelques temps, les membres bénévoles du CCAS véhiculent les personnes ne pouvant se déplacer pour les conduire au marché sur la place du village, toujours un moment de partage, se finissant souvent au Cercle autour d'un petit café.

Les personnes intéressées par ce ramassage doivent se faire inscrire, par téléphone, en mairie, le jeudi précédent.

Nous remercions tous les bénévoles du CCAS.

#### **LES ASSOCIATIONS**

Merci au Comité des fêtes qui organise des voyages pour les habitants de Saint-Parize. Toujours la gymnastique deux fois par semaine, le lundi et le jeudi dans la salle des fêtes.

Le club de football a reçu le label « Ecole féminine de Football » niveau bronze. Ce label leur a été remis en présence du Président de la ligue de Bourgogne Franche Comté. Nous les félicitons.

Sport St Pa a organisé, pour la première fois à Saint-Parize, « La Parizette », course à pied autour du village qui a eu un grand succès.

**Nous remercions toutes les associations pour leur investissement à faire vivre notre commune.**

# Communauté de Communes Loire et Allier : CCLA

## FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

On se sent démuni lorsque l'on est confronté à un accident de la vie. Savoir réagir, c'est ce que vous propose la CCLA. Cette formation assurée bénévolement par M. Christian Dupré donne lieu à la délivrance d'une attestation du ministère de l'intérieur.

Renseignements et inscriptions en mairie.

## PROJET DE TERRITOIRE

Le Département propose aux communautés de Communes, suite à l'élaboration d'un projet de territoire, de conclure un contrat cadre de partenariat. Ce dernier offre à la CCLA et ses communes membres la possibilité de porter des projets structurants d'aménagement et de développement des territoires. Dans ce cadre là, une aide financière globale de 300 000 € nous est octroyée et nous en remercions le Département. Chaque projet présenté sera soutenu par cette institu-

tion à hauteur de 25%, avec un plafond de 30 000€

Le Conseil Communautaire a constitué une commission de travail qui se réunit désormais pour suivre de près les projets inscrits dans cette démarche.

Anne Duvalet nous a rejoints depuis septembre ; elle sera en charge du développement territorial de la Communauté de Communes et donc de ce projet de territoire.

## ZÉBULLEPARC

Cette saison a connu un beau succès. Il est vrai que le soleil a brillé tout au long de cette saison estivale. L'installation de douches et d'une signalétique appropriée a permis de limiter les cas de dermatites que nous avons connus l'an passé. Du canoë et des promenades en poney ont été proposées, elles n'ont pas connu le succès espéré, nous réfléchissons à d'autres activités. Si vous avez des idées, nous sommes preneurs.

## Divers

### ANFR : AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G).

Cette technique apporte des capacités supplémentaires par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de répondre aux besoins croissants des français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à internet en mobilité, par leur smartphone ou sur leur tablette tactile.

Elle apporte un meilleur débit, des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le plus grand public et les entreprises.

Attention cependant : Dans certains cas la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique<sup>1</sup>.

Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés.

Si vous constatez des perturbations, signalez-les :

Par mail : [assistance.recevoirlatnt.fr](mailto:assistance.recevoirlatnt.fr) ou par tél : 0 970 818 818 (appel non surtaxé du lundi au vendredi de 8h à 19h)

En cas de suspicion de brouillage par la mise en service d'un site 4G, vous êtes recontacté d'ici quelques jours maximum pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des solutions identifiées pour remédier aux perturbations causées par la 4G sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile. Vous pouvez bénéficier d'une intervention gratuite en allant sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) ou en appelant le 0 970 818 818 (appel non surtaxé)

<sup>1</sup> Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, câble, satellite ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.

### UTILISATION DU CHÈQUE ÉNERGIE

pour réduire la facture énergétique des nivernais aux revenus modestes

Alors que les prix de l'énergie évoluent structurellement à la hausse, le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre souhaitent faire un rappel aux nivernais aux revenus modestes concernant l'utilisation de leur chèque énergie qui remplace désormais les tarifs sociaux.

Plus de 13 000 ménages nivernais ont reçu au mois d'avril par courrier de l'État, un chèque énergie ainsi qu'une attestation. Ces documents doivent être retournés par courrier ou utilisés en ligne sur le site national :

- le chèque sera déduit des factures d'énergie par les fournisseurs (entre environ 50 et 220 €)
- la ou les attestations protègent notamment durant la période hivernale d'une coupure en cas de difficultés de paiement et ouvrent à d'autres droits.

Procédure complexe, perte du document, non réception... tous les chèques n'ont pas été utilisés ! Les ménages ont jusqu'à la date de validité figurant sur le chèque (au 31 mars 2019) pour faire la démarche.

Veillons à ce qu'aucun Nivernais ne subisse de coupure d'énergie durant l'hiver. En effet, à l'approche de la trêve hivernale impliquant les coupures d'électricité et de gaz naturel (du 1er novembre au le 31 mars), le SIEEEN et l'ALEC souhaitent rappeler aux nivernais ayant reçu ce chèque et cette attestation, qu'ils doivent se signaler auprès de leur fournisseur d'énergie avec ces documents, afin de régler leurs factures.

Pour en savoir plus : En cas de perte ou pour toute question, contacter l'Agence de Paiement -ASPau• 0805 204 805 (numéro gratuit) et toutes les informations officielles sur le site : [www.chequeenergie.gouv](http://www.chequeenergie.gouv).

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019**

### **Agenda**

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il est chargé de vous remettre la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne sur le site dédié [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Nous vous invitons vivement à utiliser cette méthode, fiable, sécurisée et rapide, pour répondre à l'enquête concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Vous avez cependant toujours la possibilité de répondre sur les documents papier. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

### **Recrutement de trois agents recenseurs**

La commune recrute, pour la période du 17 janvier au 16 février 2019, 3 agents recenseurs qui auront pour mission de déposer et de retirer les imprimés destinés à la population. Deux demi-journées de formation seront dispensées par l'INSEE au cours de la première quinzaine de janvier.

Profil de l'agent recenseur : aptitudes relationnelles, bonne présentation, discrétion, confidentialité, ordonné, méthodique, grande disponibilité et ténacité (l'agent recenseur peut être appelé à exercer sa mission le soir et le samedi), capacité d'assimilation (l'agent recenseur doit être capable d'assimiler rapidement les règles élaborées par l'INSEE en matière de recensement).

Merci d'adresser votre candidature pour le 19 décembre 2018, dernier délai (CV + lettre de candidature manuscrite) à Monsieur le Maire, Avenue de la Mairie 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL ou par courriel : [sympa-mairie@wanadoo.fr](mailto:sympa-mairie@wanadoo.fr). (Ces offres d'emploi sont en ligne sur le site de la mairie et sur la page Facebook depuis début décembre)

### **Nievre renov'**

**Un service public gratuit qui vous accompagne dans votre projet**

**Une solution pour chaque nivernais**

Nièvre Rénov', c'est un service initié par le Conseil Départemental de la Nièvre, regroupant de nombreux partenaires du domaine de l'habitat, qui facilite votre projet de rénovation énergétique de votre logement.

En tant que porte d'entrée départementale, Nièvre Rénov' peut vous renseigner et vous orienter vers l'organisme qui correspond à votre situation et votre projet. Puis vous bénéficierez d'un accompagnement gratuit et indépendant depuis la réflexion jusqu'à la réalisation des travaux :

- Un technicien spécialisé effectue un diagnostic de votre logement,
- Le technicien établit la liste des travaux préconisés,
- Avec un projet bien défini, vous faites établir des devis,
- Une fois vos devis réalisés, vous pouvez bénéficier d'une analyse technique de vos devis.
- Vous êtes informé de toutes les aides et subventions dont vous pouvez bénéficier.

**Un numéro unique : 03 86 60 58 70 Un site internet : [nievrerenov.fr](http://nievrerenov.fr)**

## **Annonces diverses de la Municipalité**

**Bibliothèque : Fermeture du 22 Décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclus**

**Cinéma : Jeudi 17 Janvier** : Séance 16h45 : Astérix Séance 20h : Mauvaises herbes.  
Plus d'infos sur le site de la mairie.

**Voeux du Maire: Vendredi 11 janvier à 19 h** à la salle polyvalente. Tous les habitants de Saint-Parize sont invités  
(Pensez à retourner votre inscription en mairie)

## **Annonces diverses communiquées par les associations et autres structures proposant des activités**

**DESCENTE DU PERE NOEL : Samedi 22 Décembre 18 h** avec animation des commerçants et vélos fleuris (ACSPMC)

**Comité des fêtes : Vendredi 18 janvier** au soir salle de la maison des associations, assemblée générale .  
Renseignements **Daniel Le Roux 06 02 22 22 76**

**Foyer : Samedi 19 janvier** au soir, assemblée générale, salle des fêtes (pour les personnes intéressées par le théâtre, la musique, ...) Renseignements **Guillaume PAGE 06 61 42 37 37.**

**ACSPMC (club vélo) : Samedi 19 janvier** au soir salle préfabriquée, assemblée générale, (pour les personnes intéressées par le cyclotourisme)  
Renseignements **Véronique Lacroix 07 81 71 70 94**

**Saint Patrice : Samedi 26 janvier**, salle de la maison des associations, assemblée générale.  
Renseignements : **Chantal Morizot 03 86 58 16 93**

**Amicale (des parents d'élèves) : Samedi 26 janvier**, salle des fêtes, dîner dansant au profit des enfants de l'école  
Renseignements : **Françoise TOULON 06 26 73 65 49**

**A noter** : le calendrier communal 2019 regroupant toutes les manifestations avec occupation des salles est consultable sur le site de la mairie, rubrique 'Municipalité »

**Paroisse : Messe solennelle de la nuit de Noël : Lundi 24 décembre** 18 h 30 à Saint-Pierre

**Lundi 24 décembre** 21 h à Saint-Parize

Messe de la Nativité du Seigneur : **Mardi 25 décembre** 10 h 30 à Chantenay

Messe de l'Épiphanie : **Dimanche 6 janvier** 10 h 30 à Saint-Parize

**Bonnes fêtes à tous!**